



Réf. : 2016-04-D-3-fr-3

Original.

Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 12, 13 et 14 avril 2016 – à Copenhague (Danemark).

Approuvé par procédure écrite n° 2016/15 en date du 27 mai 2016

III. COMMUNICATIONS ECRITES

a) Résultat des procédures écrites auprès des membres du Conseil supérieur. 2016-03-D-34-fr-1

Résultat de la procédure écrite : 2016/02 – Décisions de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 1^{er} décembre 2015 (2015-12-D-10-fr-2)

Par voie de la procédure écrite lancée le 12 janvier 2016, s'achevant le 26 janvier 2016, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 1^{er} décembre 2015 (2015-12-D-10-fr-2).

Les décisions définitives: 2015-12-D-10-fr-3 sont publiées sur DOCEE.

Résultat de la procédure écrite : 2016/03 – Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 1-3 décembre 2015 (2015-12-D-8-fr-2)

Par voie de la procédure écrite lancée le 19 janvier 2016, s'achevant le 2 février 2016, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 1,2 et 3 décembre 2015 (2015-12-D-8-fr-2).

Les décisions définitives: 2015-12-D-8-fr-3 sont publiées sur DOCEE et sur le site web des Ecoles européennes.

Résultat de la procédure écrite 2016/05 – Proposition d'adaptation annuelle des traitements du personnel détaché, du Secrétaire général et des chargés de cours applicable à partir du 1^{er} juillet 2015 (2016-01-D-1-fr-2).

Par voie de la procédure écrite lancée le 21 janvier 2016, s'achevant le 4 février 2016, le Conseil supérieur a approuvé la Proposition d'adaptation annuelle des traitements du personnel détaché, du Secrétaire général et des chargés de cours applicable à partir du 1^{er} juillet 2015 (2016-01-D-1-fr-2).

Résultat de la procédure écrite : 2016/07 – Procès-verbal de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 1^{er} décembre 2015 (2015-12-D-25-fr-2).

Par voie de la procédure écrite lancée le 26 février 2016, s'achevant le 11 mars 2016, le Conseil supérieur a approuvé le procès-verbal de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 1^{er} décembre 2015 (2015-12-D-25-fr-2).

Le procès-verbal définitif : 2015-12-D-25-fr-3 est publié sur DOCEE.

Résultat de la procédure écrite : 2016/08 – Création de classes et niveaux supplémentaires à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael

Par voie de la procédure écrite lancée le 29 février 2016, s'achevant le 14 mars 2016, le Conseil supérieur a approuvé à la majorité de 2/3 la proposition 1 figurant au point III du document 2016-02-D-20-fr-1.

1/ la création des classes et niveaux supplémentaires suivants à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael à la rentrée de septembre 2016 :

- 1 classe de maternelle dans la section linguistique germanophone,
- 1 classe de 1^{ère} primaire dans la section linguistique germanophone.

Dans le cadre de la création de ces classes, les transferts seront autorisés vers le site de l'Ecole de Bruxelles I – site Berkendael dans cette section linguistique et ces niveaux pendant la 2^{ème} phase des inscriptions.

Par voie de la procédure écrite lancée le 29 février 2016, s'achevant le 14 mars 2016, le Conseil supérieur a approuvé à la majorité de 2/3 la proposition 2 figurant au point III du document 2016-02-D-20-fr-1.

2/ la création des classes et niveaux supplémentaires suivants à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael à la rentrée de septembre 2016 :

- 2 classes de 3^{ème} primaire dans la section linguistique francophone,
- 2 classes de 4^{ème} primaire dans la section linguistique francophone.

Résultat de la procédure écrite : 2016/9 – Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2016 – Document : 2016-01-D-16-de/en/fr-2.

Par voie de la procédure écrite lancée le 18 mars 2016 s'achevant le 1^{er} avril 2016, le Conseil supérieur a approuvé le Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2016 (2016-01-D-16-de/en/fr-2).

Le Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2016 définitif « 2016-01-D-16-de/en/fr-3 » est publié sur DOCEE.

b) Contrats de 9 ans prolongés exceptionnellement en 2016/2017 (2016-03-D-1-fr-1)

Le Conseil supérieur prend note de la décision prise par les Etats-membres de prolonger le détachement des enseignants repris dans la liste figurant dans le document présenté, pour une année supplémentaire, au-delà de la période de 9 ans s'achevant au 31 août 2016. Cette disposition ne concerne que les enseignants détachés à partir de septembre 1989.

Vu la prochaine fermeture, le Conseil supérieur décide de prolonger exceptionnellement d'une année le poste d'enseignant italien du cycle secondaire à l'EE de Culham.

c) Situation du Personnel PAS de Belgique (2016-01-D-29-fr-3)

Les membres du Conseil supérieur prennent note du présent rapport.

d) Situation des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles (2016-03-D-39-fr-1)

Le Conseil supérieur prend note du document.

e) Révision des Syllabus de Mathématiques et de Sciences – suivi (2016-01-D-38-fr-3)

Le Conseil supérieur prend note de la présente information.

IV. Points A

Les points A suivants ont été approuvés par le Conseil supérieur :

A.1 Nominations statutaires – Année scolaire 2016-2017 (2016-02-D-3-fr-1)

NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CORPS ENSEIGNANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DU COMITE DU PERSONNEL

Propositions du corps enseignant, résultant d'élections qui se sont déroulées dans chaque Ecole européenne.

Il est proposé que les membres du corps enseignant ci-après soient désignés comme représentants du corps enseignant dans les Conseils d'administration et comme membres du Comité du personnel:

ALICANTE:	Cycle secondaire	M. José Luís HERNANDEZ (suppléante : Mme Mar LANGA)
	Cycles maternel/primaire	Mme Laura LIZANCOS (suppléante : Mme Pilar BERMUDEZ)
BERGEN:	Cycle secondaire	M. Denny RIJK (suppléant : M. Pete SPITTAELS)
	Cycles maternel/primaire	Mme Elizabeth WHELAN (suppléante : Mme Ann BERBEN)
BRUXELLES I:	Cycle secondaire	Mme Maire MAIRTIN (suppléant(e) : /)
	Cycles maternel/primaire	M. Kim BORGHUS (suppléant(e): /)
BRUXELLES II:	Cycle secondaire	M. Robert WILSON (suppléant : M. François LHUISSIER)
	Cycles maternel/primaire	Mme Christine FRAZER (suppléant : M. Xavier HAAS)
BRUXELLES III:	Cycle secondaire	M. Nicolas MORVAN (suppléant: M. Paul LETSCH)
	Cycles maternel/primaire	Mme Nathalie NIDELET (suppléant : M. Gerton WIKKERS)
BRUXELLES IV :	Cycle secondaire	M. Andrew MAC ALISTER (suppléant : M. Olivier EDELIN)
	Cycles maternel/primaire :	Mme Andrea KINSCHERL (suppléant: M. Fabien FUSCIELLO)
CULHAM:	Cycle secondaire	M. Frank WRIGHT (Suppléant : M. Nicolas BOUNET)
FRANCFORT :	Cycle secondaire	M. Nicolas VANDERROOST (suppléant: M. Gilles BAUER)
	Cycles maternel/primaire	M. David VAUCLIN (suppléant: M. Edward MALLON)

KARLSRUHE:	Cycle secondaire	M. Philippe NEYCKEN (suppléant : M. Nils FRANKE)
	Cycles maternel/primaire	Mme Rebecca JOHNSON (suppléante : Mme Cécile HAMEN)
LUXEMBOURG I:	Cycle secondaire	Mme Sinead O'DONOVAN (suppléant: M. Marcus BALLOCH)
	Cycles maternel/primaire	Mme Ariane FARINELLE (suppléante: Mme Catherine ABINET)
LUXEMBOURG II:	Cycle secondaire	M. Brian PEDERSEN (suppléant : M. Elias HASSAINE)
	Cycles maternel/primaire	Mme Kelly HORSMANS (suppléant : M. Michael HENTSCHEL)
MOL:	Cycle secondaire	M. Linus PARTANEN (suppléant: M. Jeroen MASSON)
	Cycles maternel/primaire	M. Jan LUYTEN (suppléant: M. John CLAYTON)
MUNICH:	Cycle secondaire	M. Franz KUNZ (suppléant: M. Bernd AUERHAMMER)
	Cycles maternel/primaire	M. Alessandro LATTANZI (suppléante : Mme Deborah CHAPMAN)
VARESE:	Cycle secondaire	M. Jean-Philippe FERRANT (suppléante : Mme Roberta FLORIS)
	Cycles maternel/primaire	M. Juan Ignacio VILLAR (suppléant : M. Aurelio DE STEFANO)

NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Propositions des Associations de parents d'élèves: il est proposé que les parents ci-après soient désignés comme représentants des Associations de parents d'élèves dans les Conseils d'administration:

ALICANTE:	Mme Maria AMBIT (Présidente) M. Juan MAREQUE (Vice-président)
BERGEN:	Mme Joy PRIETO (Présidente) Mme Yvette KLEEKAMP (Vice-présidente)
BRUXELLES I:	M. Pere MOLES PALLEJA (Président)

M. Stefan OBERMAIER (Vice-président affaires administratives)
Mme Kathryn MATHE (Vice-présidente affaires pédagogiques)

BRUXELLES II: Mme Francesca TUDINI (Présidente)
M. Johan MELANDER (Vice-président affaires administratives)
M. Jan VON PFALER (Vice-président affaires pédagogiques)

BRUXELLES III: M. Anastassios PAPADOPOULOS (Président)
M. Robert WEIN (Vice-président affaires pédagogiques)
M. Simon COATES (Vice-président affaires administratives)

BRUXELLES IV : Mme Catherine DAGUET (Présidente)
Mme Kristin DIJKSTRA (Vice-présidente affaires pédagogiques
APEEE)
Mme Michela BEATI (Vice-présidente affaires administratives)
M. Marc Henriques DE GRANADA (Trésorier)

CULHAM: Les élections auront lieu en automne 2016.

Année scolaire 2015-2016 :

Mme Antonella SHORROCK (Présidente)
Mme Cécile DEER (Vice-présidente)

FRANCFORT : Les élections auront lieu en novembre 2016.

Année scolaire 2015-2016 :

M. Tony OBISESAN (Président)
M. Kalle ENDRES (Vice-président)

KARLSRUHE: Mme Debjani BASU (Présidente)
M. Thorsten REINEKE (Vice-président)

LUXEMBOURG I: Les élections auront lieu en juin 2016.

Année scolaire 2015-2016 :

M. Philip TAYLOR (Président)
Mme Yasmine PAGNI-GRASDEPOT (Vice-présidente affaires
administratives)

LUXEMBOURG II: Les élections auront lieu en juin 2016.

Année scolaire 2015-2016 :

Mme Sandra VELLA (Présidente)
M. Philippe BERNARD-TREILLE (Vice-président)

MOL: M. Ashok SHARDA (Président)
Mme Anne PAYET (Vice-présidente)

MUNICH: M. Georg WEBER (Président)
M. Edoardo PASTORE (Vice-président)

VARESE: M. Stéphane CORDEIL (Président)
Mme Athina SKOULOUDIS et M. Osvaldo MATTANA
(Vice-présidents)

NOMINATION DES PRESIDENTS DES CONSEILS D'INSPECTION, DES COMITES PEDAGOGIQUES ET DU COMITE BUDGETAIRE

Selon l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil supérieur, la présidence des Conseils et Comités devrait être assurée pendant la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2017 par

Mme Birgit SCHUMACHER Pour le Conseil d'inspection maternel et primaire
et pour le Comité pédagogique mixte

M. Stefan WALZ Pour le Conseil d'inspection secondaire
et pour le Comité pédagogique mixte

M. Christian MAIWALD Pour le Comité budgétaire

Présidentes du Conseil supérieur : Mme Dorothee BAUNI et
Dr Catrin HANNKEN

A.2 Révision du barème du PAS conformément aux Articles 25.2 et 25.3 du Statut du PAS. (2016-02-D-19-fr-3)

Le Conseil supérieur approuve la proposition qui consiste à rehausser le barème s'appliquant aux rémunérations dans la catégorie professionnelle « Technicien supérieur » afin d'élever le taux fixé actuellement jusqu'à l'équivalent de 100 % de la rémunération de la catégorie professionnelle «Comptable » dans les Ecoles européennes de Luxembourg et Bertrange-Mamer.

A.3 Révision du Règlement financier (2016-03-D-11-en-2)

Le Conseil supérieur émet un avis favorable concernant la prolongation jusqu'en avril 2017 du mandat du groupe de travail chargé de la Révision du Règlement financier des Écoles européennes, conformément à la portée du mandat et au calendrier concrets décrits dans le document et en tenant compte des contributions fournies à partir de 2015 dans le cadre des travaux en cours du Groupe de travail.

A.4. ECOLES EUROPEENNES AGREEES

1) Rapports d'audit de l'Ecole de La Haye Rijnlands Lyceum (2016-02-D-2-en-2)

Le Conseil supérieur émet un avis favorable sur le Rapport d'audit de l'Ecole européenne de La Haye Rijnlands Lyceum et décide de donner mandat au Secrétaire général de signer une convention d'agrément pour la poursuite de l'accréditation de l'Ecole européenne de La Haye Rijnlands Lyceum.

2) Dossier de Conformité de l'Ecole Internationale de Differdange (Luxembourg) – cycles primaire et secondaire (S1-S5) (2016-01-D-23-fr-2)

Le conseil supérieur émet un avis favorable sur le dossier de conformité de l'Ecole Internationale de Differdange (Luxembourg), et décide de donner mandat au Secrétaire général de signer une convention d'agrément pour les cycles primaire et secondaire (S1-S5).

V. RAPPORT ANNUEL DU CONTROLEUR FINANCIER (2016-03-D-13-en-2)

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel du Contrôleur financier, pour l'année 2015.

VI. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'AUDIT INTERNE.(2016-03-D-14-en-2)

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel du Service d'Audit interne, pour l'année 2015 , sur base de l'article 22(4) du Règlement financier des Ecoles Européennes .

a) Suivi des recommandations des audits (2016 03-D-10-en-2)

Le Conseil supérieur prend note des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations et il approuve les actions prévues par le BSGEE pour suivre les recommandations en suspens.

VII. RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2015 DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE RECOURS DES ECOLES EUROPEENNES. (2016-03-D-6-fr-2)

Le Conseil supérieur prend note du rapport d'activités du Président de la Chambre de recours pour l'année 2015.

VIII. RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL DES ECOLES EUROPEENNES (2016-01-D-50-fr-1)

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel du Secrétaire général.

Le rapport est publié sur le site web : www.eurasc.eu.

IX. RAPPORT ANNUEL ICT DU CHEF DE L'UNITE INFORMATIQUE/STATISTIQUES POUR L'ANNEE 2015 (2016-02-D-21-fr-2)

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel ICT du chef de l'Unité informatique/statistiques pour l'année 2015, et l'approuve.

X. RAPPORT STATISTIQUE CONCERNANT LE SOUTIEN EDUCATIF ET L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES PRESENTANT DES BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES DANS LES ÉCOLES EUROPÉENNES POUR L'ANNÉE 2014-2015. 2016-01-D-9-en-3

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel «Statistiques concernant l'intégration des élèves à besoins éducatifs spécifiques dans les Écoles européennes pour l'année 2015» et souscrit aux recommandations contenues dans le document.

Le document est publié sur le site web : www.eurasc.eu.

XI. POINTS B

B.1.

- **Nouvel accord de financement pour l'admission des élèves de catégorie II dans les Ecoles européennes de Bruxelles (2016-03-D-42-en-1)**

Le Conseil supérieur décide de présenter ultérieurement ce point à ses membres, via une procédure écrite.

- **Contrats de catégorie II – Situation Ferrero (2016-03-D-35-fr-2)**

Le Conseil supérieur décide de présenter ultérieurement ce point à ses membres, via une procédure écrite.

B.2. Proposition de modification du Statut du Personnel détaché des Ecoles européennes. (2016-01-D-12-en-3)

Le Conseil supérieur approuve la proposition de modification de l'Article 42.2 du statut du personnel détaché des Ecoles européenne concernant le congé d'adoption résumé comme suit :

TEXTE APPROUVE
<p>Article 42</p> <p>2. Un CONGÉ D'ADOPTION est accordé au membre du personnel qui adopte un enfant mineur (...). La durée du congé est de (...) 20 semaines.</p> <p>En cas d'adoption multiple à la même date ou si l'enfant adopté est atteint d'un handicap ou d'une maladie grave, la durée du congé est de 24 semaines.</p> <p>Chaque enfant adopté donne droit à une seule période de congé spécial. La période de congé spécial peut être partagée entre les parents adoptifs si tous deux sont membres du personnel détaché. Le congé n'est accordé que si le conjoint du membre du personnel détaché exerce une activité rémunérée au moins à mi-temps. Dans le cas où le conjoint n'est pas membre du personnel détaché et qu'il bénéficie d'un congé comparable, un nombre de jours correspondant sera déduit des droits du membre du personnel détaché.</p> <p>Le Secrétaire général ou le Directeur peut, en cas de nécessité, accorder un congé spécial supplémentaire dans le cas où la législation nationale du pays dans lequel a lieu la procédure d'adoption, et qui n'est pas le pays hôte de l'Ecole européenne où est détaché le membre du personnel concerné, exige le séjour de l'un des parents ou des deux parents adoptifs.</p> <p>Un congé spécial de dix jours ouvrables, de douze jours ouvrables dans le cas d'une adoption multiple à la même date ou de vingt jours si l'enfant adopté est handicapé ou atteint d'une maladie grave est accordé si le membre du personnel détaché n'a pas droit au congé de vingt ou vingt-quatre semaines pour les motifs visés au troisième alinéa de ce point. Ce congé spécial supplémentaire n'est accordé qu'une fois par enfant adopté.</p> <p>Le membre du personnel doit en faire la demande un mois à l'avance auprès du Secrétaire général ou du Directeur selon le cas.</p>

La proposition de modification de l'art. 29, c'est-à-dire de prendre une décision concernant la question de détachements multiples en adoptant soit l'option 1 ou l'option 2, est retirée. Le Secrétaire général demandera un avis juridique et il informera les Chefs de délégations qu'un deuxième détachement de 9 ans n'est pas autorisé et reviendra au Conseil supérieur par la suite une fois que l'avis juridique aura été émis.

B.3. Projet de propositions de « Statut pour les Chargés de cours » des Ecoles européennes (2016-01-D-52-en-5)

• **Impact financier du projet de proposition de « Statut des charges de cours des Ecoles européennes » (ADD1)**

• **Comparaison entre le projet 2013 et le projet 2016 (ADD2)**

Le Conseil supérieur décide que le projet de propositions soit adopté par procédure écrite.

B. 4. Le plan annuel pour les contrôles ex-post 2016-03-D-15-en-2

Le Conseil supérieur approuve la proposition de plan annuel de réalisation des contrôles *ex post* par l'Unité centrale du contrôle financier, comme requis par l'Article 20.2 du Règlement financier applicable au budget des Écoles européennes.

B.5. EXERCICE ANNEE 2014

a) Décharge de Conseils d'administration et du Secrétaire général pour l'exécution du budget 2014 (2016-03-D-12-fr-2)

Le Conseil supérieur a décidé, avec le vote négatif de la Commission européenne, d'approuver :

- de donner décharge de l'exécution du budget 2014 aux Conseils d'administration des Écoles et au Secrétaire général des Écoles européennes, pour ce qui concerne la section budgétaire du Secrétariat général ; et

- de charger son Secrétaire général d'informer de cette décision le Parlement européen, le Conseil des ministres, la Cour des comptes européenne, l'Office européen des brevets et son prédécesseur.

En accord avec l'art. 95.3 du Règlement financier applicable au budget des Ecoles européennes (2014-12-D-10-fr-1), le Secrétaire général a décidé d'annexer au document de la décharge, les mesures prises à la suite des observations figurant dans les décisions de décharge et notamment sur les instructions qui interviennent dans l'exécution du budget.

Afin de garantir de nouvelles améliorations, le Conseil supérieur décide **de demander instamment aux ordonnateurs de prêter une attention particulière aux recommandations suivantes et de présenter de manière individuelle les progrès accomplis lors de la prochaine réunion du Conseil supérieur :**

- Comptabilité : mise en œuvre du lien entre SAP et le logiciel bancaire en ligne (hors Belgique)
- Application des directives concernant la séparation des fonctions dans les circuits financiers
- Personnel : mise en œuvre de la procédure de recrutement du personnel administratif et de service
- Marchés publics : mesures prises pour suivre le Règlement financier et ses Modalités d'exécution et pour améliorer la documentation des procédures afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement des candidats
- Les recommandations en suspens du Service d'audit interne classées dans la catégorie « très importantes »

Le Conseil supérieur demande également que les domaines supplémentaires suivants à aborder soient ajoutés et que l'on fasse rapport sur les progrès réalisés lors du prochain Conseil supérieur :

- Mise à jour des normes de contrôle interne (NCI) et proposition de procédures, d'exigences et de lignes directrices nécessaires pour assurer la conformité avec les NCI mises à jour.
- Proposition de stratégie de lutte contre la fraude pour approbation.
- Réalisation d'audits externes indépendants des comptes sur la base d'un planning par Scholl.
- Personnels : Mise en place d'un plan de formations pour les acteurs financiers à tous les niveaux (utilisateurs clés et acteurs responsables au sein des circuits financiers).

B. 6. Budget supplémentaire et rectificatif 2/2016 (2016-03-D-16-en-2):

• Chef de l'Unité de développement pédagogique

• « Berkendael »

Le Conseil supérieur approuve la création d'un poste de Chef de l'Unité Développement pédagogique au BSGEE, à compter du 1er septembre 2016 ainsi que le Budget supplémentaire et rectificatif de septembre 2016 (n° 2/2016), avec le vote négatif de la Commission européenne pour des raisons de principes budgétaires. Par ailleurs, la Commission demande que la dimension de l'égalité des chances soient prise en considération pour le détachement à ce poste.

Il approuve aussi le budget supplémentaire et rectificatif pour « Berkendael », à l'unanimité.

B.7. BUDGET 2017 DES ECOLES EUROPEENNES :

a) Créations/Transformation/Suppressions de postes du Personnel administratif et de service (2016-03-D-29-en-2)

Le Conseil supérieur décide d'approuver la création de postes suivants :

École	Postes demandés
Bruxelles I	1 informaticien
Bruxelles II	1 informaticien
Bruxelles III	1 assistant maternel
Bruxelles IV	½ secrétaire 1 informaticien 1 technicien en sciences intégrées
Francfort	1 secrétaire ½ psychologue
Luxembourg I	1 responsable sûreté et sécurité (2 années) 0,6 poste de comptable principal (max. 5 années)
Munich	1 responsable sûreté et sécurité (2 années)
BSG	1 assistant pour l'Autorité centrale des inscriptions 1 assistant SAP

	½ assistant – pédagogique
Total	12,1 postes

Le Conseil supérieur décide d'approuver également la **transformation** de poste pour :

École	Revalorisation de postes
Bergen	1 commis-comptable en comptable
Culham	1 commis-comptable en comptable
BSG	1 assistant technique niveau 2 en niveau 1
Total	3 revalorisations
De Bruxelles II au BSG	1 responsable sûreté et sécurité

Le Conseil supérieur confirme la demande du Comité budgétaire et décide d'approuver la **suppression** de poste pour :

École	Suppressions de postes
Culham	½ secrétaire
	½ Assistant laboratoire informatique
Total	1 suppression de poste

Les crédits budgétaires nécessaires aux demandes ci-dessus ont été enregistrés et affectés dans les avant-projets budgétaires 2017 des écoles demandeuses et du Secrétariat général.

b) Avant-projet de budget 2017 des Ecoles européennes (2016-03-D-17-en-2)

Le Conseil supérieur valide la proposition du Comité budgétaire et décide d'approuver les avant-projets de budget 2017 des Ecoles européennes et du Bureau du Secrétaire général. Les crédits correspondants aux postes qui n'ont pas été accordés seront retirés.

B.8. Situation des administrateurs économes (2016-03-D-36-en-1)

Le Conseil supérieur approuve la proposition et donne mandat au Secrétaire général d'instituer un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier la situation des économes dans les Ecoles européennes, lequel devra aligner ses travaux sur ceux du Groupe de travail qui se penche sur la mobilité des postes sensibles.

B.9. Suivi des propositions du GT « Protection juridictionnelle » (2015-09-D-27-fr-5)

Le point est retiré et renvoyé au Groupe de travail, qui présentera une nouvelle proposition.

B.10. Rapport final du groupe de travail « Traduction » (2016-01-D-53-en-3)

Le Conseil supérieur approuve:

- 1) La traduction des documents fondamentaux conformément à la proposition du Tableau 1.
- 2) Les principes relatifs à la traduction des programmes des cycles maternel, primaire et secondaire tels que décrits dans la section 3.
- 3) Le lancement d'un appel d'offres visant à créer un glossaire/thésaurus multilingue contenant les termes spécifiques au système des Écoles européennes

B.11.ECOLES EUROPEENNES AGREEES :

- École d'enseignement européen d'Héraklion : Annexe au rapport (2015-07-D-13-en-3)

Le Conseil supérieur donne mandat au Secrétaire général de renouveler la Convention d'agrément des cycles maternel et primaire, des 5 premières années du secondaire et des 6e et 7e secondaire pour trois ans (2015-2018).

D'accompagner cet agrément d'un contrôle qualité strict. De demander à l'école de fournir des informations sur la nomination des profs, les cours dispensés, le nombre d'élèves. Si le Secrétaire général se rend compte que les conditions ne sont pas remplies, il en informera le Conseil supérieur qui pourra dès lors décider d'arrêter l'agrément avant la fin des trois ans.

- Dossier d'intérêt général de l'Ecole européenne agréée de Bruxelles-Capitale (2016-02-D-4-fr-2)

Le Conseil supérieur approuve le dossier d'intérêt général présenté par les autorités belges, qui correspond aux exigences de la première étape du processus d'agrément et de coopération tel que défini à Mondorf. Les autorités belges sont dès lors invitées à soumettre un dossier de conformité pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

B.12. Statut de l'Autorité central des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles (2016-03-D-20-fr-2)

Le point est retiré et renvoyé à l'ACI, qui présentera une nouvelle proposition.

B. 13 Proposition de modifications du document sur la politique en matière de soutien éducatif (2012-05-D-14-fr-7) 2016-01-D-24-fr-3

Le Conseil supérieur décide d'approuver les propositions de modifications du document sur la politique en matière de Soutien éducatif avec entrée en vigueur immédiate.

Sur impulsion de la délégation irlandaise, le Conseil Supérieur est informé des recommandations avancées par l'ONU à la Commission Européenne, en matière d'Ecoles Européennes, par rapport à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Commission soutient l'intervention irlandaise concernant la nécessité de se pencher sur les recommandations de l'ONU au niveau du système des Ecoles européennes. Le Conseil Supérieur invite le Groupe de travail permanent pour la Politique de Soutien Educatif à discuter de la question et à lui en faire rapport.

B 14. Correction en ligne pour les épreuves écrites du Baccalauréat européen 2016-01-D-31-en-3

Le Conseil supérieur a étudié et approuvé le document (2016-01-D-31-fr-3).

B.15 Projet de Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2016/2017 (2016-02-D-1-fr-11)

Le Conseil supérieur donne son approbation au Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2016/2017, sous réserve des modifications demandées par le Secrétaire général, à savoir : le 1^{er} jour des réunions des comités préparatoires pédagogiques débuteront les lundis après-midi.

B. 16. Fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion

Les 6, 7 et 8 décembre 2016 à Bruxelles.